

N° 2023-054

AFFAIRES GÉNÉRALES – Mise à jour des tarifs des services publics - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 9 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h00, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Carl LEQUERTIER, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 21

Excusés :

Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Jean-Luc FOURNIER,

Pouvoirs :

Jean-Marc MASSE à Isabelle BRIARD

Marie-Françoise QUERE à Serge LEBRUN

Daniel BOCQUET à Pascal FOULON

Charline MARTINEAU à Bruno GUITTARD

Christine ADRIAN à Sylvie CLERC

Sébastien GALERON à Dominique RENAULT

Jean-Luc FOURNIER à Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

N° 2023-054

AFFAIRES GENERALES - Mise à jour des tarifs des services publics - Approbation et autorisation de signer



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération n° 2022-045 en date du 11 juillet 2022 relative à la fixation des tarifs des services municipaux ;

Considérant que chaque année, un calendrier d'adoption des tarifs municipaux est proposé pour davantage de lisibilité dans l'intérêt des familles et des différents usagers ;

Considérant l'augmentation des coûts de fonctionnement ainsi que le taux d'inflation actuel qui impactent considérablement le budget de la commune ;

Considérant que les tarifs liés au service jeunesse, à savoir l'accueil de loisirs sans hébergement, les camps de vacances, l'accueil périscolaire ou la restauration scolaire sont adoptés chaque année en prévision de l'année scolaire à venir et que par conséquent les nouveaux tarifs sont votés en juin 2023 pour une application du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 ;

Considérant que les autres tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année n+1 jusqu'au 31 décembre de ladite année, qu'ils concernent le cimetière ainsi que la location des salles municipales et que par conséquent les nouveaux tarifs sont votés en juin 2023 pour une application du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Considérant les projets et tableaux annexés ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

D'APPROUVER les grilles des tarifs liées au service jeunesse pour l'année scolaire 2023-2024 telles qu'elles sont ci-dessous présentées ;

D'APPROUVER la révision applicable depuis le 1^{er} février 2017, des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles, pour le compte, à la demande et payés par la collectivité territoriale ;

D'APPROUVER les grilles de tarifs liées aux autres services municipaux pour l'année civile 2024 telles qu'elles sont ci-dessous présentées ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble de ces tarifs et à signer tous les documents afférents à cette révision tarifaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **13 JUIN 2023**

Le Maire,



Frédéric GUILLERIER

13 JUIN 2023

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

13 JUIN 2023



Une augmentation sera appliquée de la manière suivante sur les tarifs des services municipaux pour la fin d'année 2023 et l'année 2024 :

- Une augmentation de 3.5% sur les tarifs liés à la Jeunesse pour l'année scolaire 2023-2024 (restaurant scolaire, périscolaire, camps, ALSH) ;
- Une augmentation de 5% sur les tarifs du cimetière et de la location des salles.

Révision des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 :

	Tarifs année scolaire 2022-2023		Variation : + 3,5%	Tarifs année scolaire 2023-2024	
	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et au-delà		1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et au-delà
Repas enfant	4,14 €	2,90 €		4.28€	3.00€
Repas Merc Suivi ALSH	4,14 €	2,90 €		4.28€	3.00€
Repas Merc Sans ALSH	4,92 €	3,45 €		5.09€	3.57€
Repas adulte	5,57 €			5.76€	
Repas personnel	4,26 €			4.40€	

La réduction de 30 % pour le 3^{ème} enfant est maintenue.

Révision des tarifs horaires des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024 :

Tarifs 2022/2023	1 ^{ère} tranche de 0 à 299	2 ^{ème} tranche de 300 à 399	3 ^{ème} tranche de 400 à 499	4 ^{ème} tranche de 500 à 599	5 ^{ème} tranche de 600 à 710	6 ^{ème} tranche de 711 à 799	7 ^{ème} tranche de 800 à 899	8 ^{ème} tranche de 900 à 1200	9 ^{ème} tranche de 1201 à plus
1 ^{er} enfant	0,85 €	1,07 €	1,29 €	1,49 €	1,69 €	1,93 €	2,13 €	2,45 €	2,57 €
2 ^{ème} enfant	0,72 €	0,91 €	1,10 €	1,27 €	1,44 €	1,64 €	1,81 €	2,08 €	2,18 €
3 ^{ème} enfant et plus	0,60 €	0,75 €	0,90 €	1,05 €	1,19 €	1,35 €	1,49 €	1,71 €	1,80 €
Hors commune (pour 1 enfant)	1,01 €	1,29 €	1,53 €	1,80 €	2,05 €	2,30 €	2,57 €	2,94 €	3,06 €
Variation : + 3,5%									
Tarifs 2023/2024	1 ^{ère} tranche de 0 à 299	2 ^{ème} tranche de 300 à 399	3 ^{ème} tranche de 400 à 499	4 ^{ème} tranche de 500 à 599	5 ^{ème} tranche de 600 à 710	6 ^{ème} tranche de 711 à 799	7 ^{ème} tranche de 800 à 899	8 ^{ème} tranche de 900 à 1200	9 ^{ème} tranche de 1201 à plus
1 ^{er} enfant	0,88 €	1,10 €	1,33 €	1,54 €	1,75 €	1,99 €	2,20 €	2,53 €	2,65 €
2 ^{ème} enfant	0,77 €	0,94 €	1,13 €	1,31 €	1,49 €	1,69 €	1,87 €	2,15 €	2,25 €
3 ^{ème} enfant et plus	0,62 €	0,77 €	0,93 €	1,08 €	1,23 €	1,39 €	1,54 €	1,76 €	1,86 €
Hors commune (pour 1 enfant)	1,04 €	1,33 €	1,58 €	1,86 €	2,12 €	2,38 €	2,65 €	3,04 €	3,16 €

La réduction de 15 % pour le 2^{ème} enfant et de 30 % pour le 3^{ème} enfant est maintenue.

Prix de l'étude surveillée : + 0,70 €.

Pour chaque activité proposée sur le temps de l'accueil périscolaire le tarif horaire est découpé et appliqué de cette manière :

- Matin avant 8 heures : 7h15 - 8h35 soit 1,33h
- Matin après 8 heures : 8h - 8h35 soit 0,58h
- Gouter : 16h - 16h45 soit 0,75h
- TAP : 16h45 - 17h45 soit 1h
- Etude surveillée : 16h30 - 17h30 soit 1h + 0.70 € supplémentaire

- Ludosoir : 17h45 - 18h30 soit 0,75h

De plus, toute annulation d'inscription sera possible, au plus tard 7 jours avant la date concernée, faute de quoi la présence de l'enfant sera facturée, sauf en cas de maladie. Dans ce cas, un justificatif doit être fourni dans les 15 jours suivants l'absence.

Dépassement d'horaire le soir à partir de 18h30	15 minutes	30 minutes
	3.50 €	9 €

Révision des tarifs ALSH pour l'année scolaire 2023/2024 :

La réduction de 15 % pour le 2^{ème} enfant et de 30 % pour le 3^{ème} enfant est maintenue.

La demi-journée (repas non inclus) coûte 50 % du tarif applicable, selon le régime et le Quotient Familial, auquel se rajoute le tarif du repas du restaurant scolaire pour les services de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les enfants du personnel communal payent 50 % du tarif applicable selon le Quotient Familial.

Les familles non-résidentes à Saint-Ay ont une majoration de 20 % du tarif.

Les familles n'ayant pas inscrit leur enfant ou passé le délai de 7 jours, mais ayant utilisé tout de même le service enfance jeunesse ont une majoration de 100 % du tarif.

De plus, toute annulation d'inscription sera possible, au plus tard 7 jours avant la date concernée, faute de quoi la présence de l'enfant sera facturée, sauf en cas de maladie. Dans ce cas, un justificatif doit être fourni dans les 15 jours suivants l'absence.

Stages vacances ALSH :

Enfant résident sur la commune :	2022/2023	2023/2024
½ journée de stage sur la structure	5,45 €	
1 journée de stage sur la structure	10,89 €	20.00€
Participation famille activité annexe (1 journée à l'extérieur de la structure)	80% du prix	
Enfant non-résident sur la commune :	2022/2023	2023/2024
½ journée de stage sur la structure	6,54 €	
1 journée de stage sur la structure	13,07 €	20.00€
Participation famille activité annexe (1 journée à l'extérieur de la structure)	100% du prix	

Mini séjours, camps ALSH :

Enfant résident sur la commune :	2022/2023	2023/2024
Tarif journalier Camp en gestion autonome	24,64 €	20.00€
Tarif journalier Camp géré par un organisme tiers	39,23 €	
Tarif journalier Camp ski	89,41 €	
Enfant non-résident sur la commune :	2022/2023	2023/2024
Tarif journalier Camp en gestion autonome	29,57 €	20.00€
Tarif journalier Camp géré par un organisme tiers	47,18 €	
Tarif journalier Camp ski	107,30 €	

Pour les mini-séjours et les camps, une pré-inscription sera indispensable, avec le paiement d'un acompte pour valider l'inscription. Un acompte de 50% sera demandé à chaque famille lors des inscriptions.



Accueil de Loisirs sans Hébergement :

Tarifs 2022/2023	1 ^{ère} tranche de 0 à 299	2 ^{ème} tranche de 300 à 399	3 ^{ème} tranche de 400 à 499	4 ^{ème} tranche de 500 à 599	5 ^{ème} tranche de 600 à 710	6 ^{ème} tranche de 711 à 799	7 ^{ème} tranche de 800 à 899	8 ^{ème} tranche de 900 à 1200	9 ^{ème} tranche de 1201 à plus
1 ^{er} enfant	4,05 €	5,01 €	6,24 €	7,30 €	9,17 €	10,97 €	12,72 €	14,88 €	16,49 €
2 ^{ème} enfant	3,44 €	4,25 €	5,30 €	6,21 €	7,79 €	9,32 €	10,83 €	12,64 €	14,01 €
3 ^{ème} enfant et plus	2,83 €	3,51 €	4,36 €	5,10 €	6,42 €	7,67 €	8,91 €	10,41 €	11,54 €
Hors commune (pour 1 enfant)	4,89 €	6,02 €	7,49 €	8,77 €	11,01 €	13,17 €	15,27 €	17,85 €	19,79 €
Variation : + 3,5%									
Tarifs 2023/2024	1 ^{ère} tranche de 0 à 299	2 ^{ème} tranche de 300 à 399	3 ^{ème} tranche de 400 à 499	4 ^{ème} tranche de 500 à 599	5 ^{ème} tranche de 600 à 710	6 ^{ème} tranche de 711 à 799	7 ^{ème} tranche de 800 à 899	8 ^{ème} tranche de 900 à 1200	9 ^{ème} tranche de 1201 à plus
1 ^{er} enfant	4,19 €	5,18 €	6,45 €	7,55 €	9,49 €	11,37 €	13,16 €	15,40 €	17,06 €
2 ^{ème} enfant	3,56 €	4,39 €	5,48 €	6,42 €	8,06 €	9,64 €	11,21 €	13,08 €	14,50 €
3 ^{ème} enfant et plus	2,92 €	3,63 €	4,51 €	5,27 €	6,64 €	7,93 €	9,22 €	10,77 €	11,94 €
Hors commune (pour 1 enfant)	5,06 €	6,23 €	7,75 €	8,46 €	11,39 €	13,63 €	15,80 €	18,47 €	20,48 €

En plus de ces tarifs à la journée, il faut rajouter pour chaque famille utilisatrice, la garderie péri-loisirs matin ou/et soir :

	2022/2023	Variation : + 3.5%	2023/2024
Garderie péri-loisirs matin ou soir	1.66€	1,71€	1,71

Révision des tarifs des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales et payés par elle :

Par décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration à compter du 1^{er} février 2017 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, il est décidé une revalorisation des taux plafond des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles à compter du 1^{er} février 2017.

En conséquence, les taux plafonds de rémunération de ces heures supplémentaires sont fixés aux montants ci-après :

HEURE D'ETUDE SURVEILLEE :

- Instituteurs exerçants ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 20,03 € ;
- Instituteurs exerçant en collège : 20,03 € ;
- Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 22,34 € ;
- Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 24,57 €.

Tarifs salles des fêtes pour l'année civile 2024 :

Salles municipales Année 2023	Salle F. VILLON*				Salle J. BREL*				Salle C. CLAUDEL*			
	WE	Caution	1 journée	Caution	WE	Caution	1 journée	Caution	WE	Caution	1 journée	Caution
Particuliers / organismes Agyliens	526,00 €	700,00 €	263,00 €	700,00 €	263,00 €	350,00 €	132,00 €	175,00 €	158,00 €	300,00 €	79,00 €	150,00 €
HIVER	+50,00 €		+25,00 €		+25,00 €		+12,50 €					
Hors commune particuliers et organismes	999,00 €	700,00 €	500,00 €	700,00 €	500,00 €	350,00 €	263,00 €	175,00 €	316,00 €	300,00 €	158,00 €	150,00 €
HIVER												
Employés / Elus communaux actifs et retraités	263,00 €	700,00 €	132,00 €	700,00 €	132,00 €	350,00 €	66,00 €	175,00 €	79,00 €	300,00 €	40,00 €	150,00 €
HIVER	+50,00 €		+25,00 €		+25,00 €		+12,50 €					
Associations Agyliennes**	Gratuit				Gratuit				Gratuit			

Variation : + 5,00%

Mise en œuvre au 01/01/2024

Salles municipales Année 2024	Salle F. VILLON*				Salle J. BREL*				Salle C. CLAUDEL*			
	WE	Caution	1 journée	Caution	WE	Caution	1 journée	Caution	WE	Caution	1 journée	Caution
Particuliers / organismes Agyliens	550 €	700,00 €	280 €	700,00 €	280 €	350,00 €	140 €	175,00 €	170 €	300,00 €	85 €	150,00 €
HIVER	+50,00 €		+25,00 €		+25,00 €		+12,50 €					
Hors commune particuliers et organismes	1 050 €	700,00 €	525 €	700,00 €	525,00 €	350,00 €	280 €	175,00 €	335 €	300,00 €	170 €	150,00 €
HIVER												
Employés / Elus communaux actifs et retraités	280 €	700,00 €	140 €	700,00 €	138,60 €	350,00 €	70 €	175,00 €	85 €	300,00 €	45 €	150,00 €
HIVER	+50,00 €		+25,00 €		+25,00 €		+12,50 €					
Associations Agyliennes**	Gratuit				Gratuit				Gratuit			

* Location incluant la cuisine et les charges (hors chauffage).

** Les associations Agyliennes qui organisent une manifestation avec recettes (soirée repas, thé dansant, spectacle payant, etc.) auront droit à un week-end de gratuité par an pour la réservation d'une des deux salles.

Au-delà, les associations Agyliennes devront s'acquitter d'un montant égal aux tarifs appliqués aux Agyliens, après avis de la Commission Culture, Fêtes et Cérémonies.

Les manifestations municipales (cérémonies officielles, manifestations à but non lucratif, etc.) bénéficieront gratuitement de la mise à disposition des salles des fêtes.

L'ensemble des dispositions ci-dessus seront applicables à toutes les conventions signées à partir du 1^{er} janvier 2024 et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

N° 2023-054

AFFAIRES GENERALES - Mise à jour des tarifs des services publics - Approbation et autorisation de signer

Tarifs du Cimetière pour l'année civile 2024 :

Sépultures	Tarifs 2023	Variation +5%	Tarifs 2024
<i>30 ans</i>	119,00 €		125€
<i>50 ans</i>	176,00 €		185€
Columbariums	Tarifs 2023		
<i>30 ans</i>	539,00 €		570€
<i>50 ans</i>	746,00 €		785€
Cavernes	Tarifs 2023		
<i>30 ans</i>	435,00 €		460€
<i>50 ans</i>	642,00 €		675€